

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2025



LES RENCONTRES ASSOCIATIVES de Provence

Vous êtes une association et souhaitez des informations sur les dispositifs d'aide et sur les demandes de subvention ?

Le Département vous donne RDV à
l'hôtel du Département

RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE 2025

Information aux associations



PROGRAMME

Les subventions en chiffres et le guide des aides

**Les dispositifs gérés par Service des Relations avec les Associations :
L'Ordre des bénévoles/Le dépôt de la demande de subvention/ L'assistance aux associations**

Les Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports

Le Service des Sports

Le Comité Départemental Olympique et Sportif - CDOS

Le Service de la Jeunesse

Temps d'échanges

LES SUBVENTIONS EN CHIFFRES

85 Millions d'euros attribués en 2024



Plus de 7200 demandes déposées

5078 dossiers subventionnés

Guide des aides aux associations



Le guide des associations est accessible en téléchargement :

<https://www.calameo.com/books/000974206e2fdd9cd93cd>

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service des Relations avec les Associations et les Particuliers

L'Ordre Départemental des Bénévoles



Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur les bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Depuis 2022, près de 300 bénévoles, femmes et hommes ont reçus la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.

- **Médaille GRAND OR, plus de 30 ans de bénévolat**
- **Médaille d'OR, plus de 20 ans de bénévolat**
- **Médaille d'ARGENT, plus de 10 ans de bénévolat**
- **Médaille de BRONZE, à partir de 5 ans**

Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association,

Pour déposer un dossier de candidature en ligne

Suivez ce lien :

dpt13.fr/odb

Quand l'engagement citoyen donne naissance aux associations

Les associations naissent souvent d'un besoin, d'un élan de solidarité ou d'une passion partagée.

Elles sont le fruit de l'initiative de citoyens qui souhaitent s'unir pour agir, répondre à des enjeux locaux, partager une passion ou tout simplement faire vivre des valeurs communes.

Dans notre département, les associations sont omniprésentes et jouent un rôle fondamental dans la dynamique sociale, culturelle, sportive et économique du territoire.

A travers leur dynamisme et leur engagement, elles incarnent une force vive essentielle au bien être collectif et au développement local du territoire.

Qu'il s'agisse de venir en aide aux plus vulnérables, de promouvoir la culture et le sport, ou encore de renforcer le lien social dans nos communes, les associations agissent au plus près des habitants, avec passion, expertise et dévouement.

Conscient de cette contribution essentielle, le département s'engage à soutenir ces structures par le biais de subventions adaptées, justes et transparentes.

La présentation qui suit vise à mettre en lumière les principes, les objectifs et les modalités du soutien qui peut être apporté, notamment par le biais des subventions.

Le dépôt de la demande de subvention

LES DATES CLÉS

**1^{er}
septembre
2025**

- **Début dépôt de dossier**

**30 janvier
2026**

- **Date limite de dépôt**

30 juin 2026

- **Date limite pour compléter un dossier déposé avant le 30/01/2026**

LE CONSEIL : DÉPOSER TÔT !

Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).

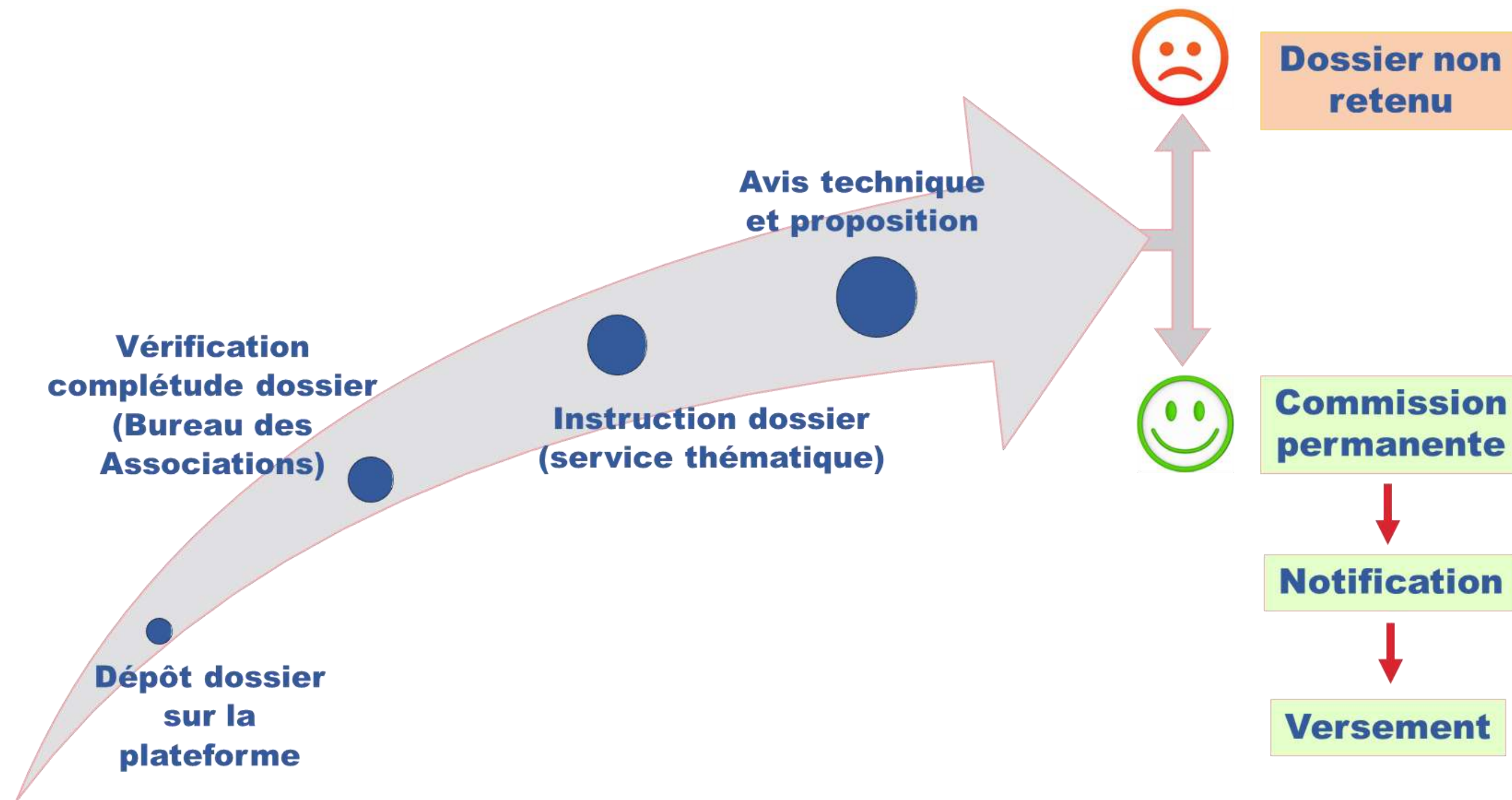
Avantage : un dossier traité plus rapidement.

DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ: UNE ADRESSE UNIQUE

Une seule adresse pour déposer vos demandes de subvention

→ <https://subventions.departement13.fr>

LE CIRCUIT D'UN DOSSIER



LES TYPES DE SUBVENTION

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour soutenir la réalisation du projet associatif global défini par son objet social : le loyer, la communication, les fluides, l'achat de petites fournitures, charges et services divers, dépenses de personnel, etc...

PROJET SPÉCIFIQUE

Un projet spécifique se différencie de l'action habituelle de son fonctionnement général, et nécessite un budget et des moyens humains spécifiques.

MANIFESTATION

Une activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

INVESTISSEMENT

Pour financer des biens durables, augmentant le patrimoine de l'association : acquisition de matériel, construction, travaux, études associées...

POINTS DE VIGILANCE

Liste des membres du Conseil d'Administration

- . Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

RIB / IBAN

- . Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels

- . Sur 12 mois (Bilan/Compte de résultat/Annexes), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3, N-2 obligatoires et si possible N-1).
- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3, N-2 et N-1 obligatoires).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- . Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité

- . Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire et si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

Programme global d'activité

- . Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

L'assistance aux associations

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

PAR TÉLÉPHONE

04 13 31 13 14



PAR ÉCRIT

Contacter l'assistance par message en cliquant sur le lien suivant (réponse sous 24h ouvrés) :

<http://dpt13.fr/subv>



DES SUPPORTS DÉMATÉRIALISÉS POUR VOUS AIDER

[Notre page : L'assistance à vos côtés](#)

Laissez-vous guider !

[Télécharger le petit guide de la
demande de subvention](#)



[Nos tutoriels videos](#)





VOUS RECEVOIR

15 maisons du bel-âge du Département vous reçoivent.

MBA TARASCON 10, boulevard Itam 13150 Tarascon **04 13 31 85 16**
MBA SAINT-JULIEN 2, Avenue Fernandel 13012 Marseille **04 13 31 83 82**
MBA SAINT-LOUP 114, boulevard de Saint-Loup 13010 Marseille **04 13 31 69 35**
MBA CASTELLANE 40, rue Jean-Fiolle 13006 Marseille **04 13 31 68 31**
MBA LE CAMAS 5, rue du Docteur Simone-Sedan 13005 Marseille **04 13 31 59 56**
MBA LA ROUVIÈRE 83, boulevard du redon Bât. A 13009 Marseille **04 13 31 67 44**
MBA SAINTE-ANNE 250, avenue de Mazargues 13008 Marseille **04 13 31 79 13**
MBA BELLE DE MAI 31 ter, boulevard Bouès 13003 Marseille **04 13 31 80 32**
MBA BERRE-L'ÉTANG 32 avenue Joliot Curie, 13130 Berre-l'Étang **04 13 31 85 10**
MBA SÉNAS 158, avenue André-Aune 13560 Sénas **04 13 31 69 86**
MBA ISTRES 11, place Patricia-Tranchand 13800 Istres **04 13 31 69 65**
MBA AURIOL 23, rue de la Paroisse 13390 Auriol **04 13 31 69 80**
MBA TRETS 2, place du 14 juillet 13530 Trets **04 13 31 54 97**
MBA CARNOUX-EN-PCE 8, avenue du Mail 13470 Carnoux-en-Provence **04 13 31 60 16**
MBA LA CIOTAT 166, boulevard Jean Jaurès 13600 La Ciotat **04 13 31 69 57**



Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](https://departement13.fr)



VOUS RECEVOIR

Les deux Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports (MPJS)

MPJS Aix-en-Provence 8, rue Château de l'horloge 13090 Aix-en-Provence
mpjs.aix@departement13.fr

MPJS Marseille 13, rue Édouard-Alexander 13010 Marseille
mpjsmarseille@departement13.fr

Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](https://departement13.fr)

Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service des sports

Les subventions sports

FOCUS SUR L'INVESTISSEMENT

Critères d'éligibilité cumulatifs :

- Association sportive loi 1901
- Domiciliée dans les Bouches-du-Rhône
- Affiliation à une fédération sportive agréée par le Ministère des sports
- Minimum 15 licenciés (sauf pour le parasport)

Conditions financières :

- 20 % d'autofinancement minimum
- 50 % maximum du financement peuvent être pris en charge par le Département
- Plan de financement équilibré
- Sollicitations d'autres collectivités recommandées

Autres conditions :

- Projet non réalisé au moment de la demande
- Priorité aux associations non subventionnées l'année précédente
- + Conditions spécifiques pour projet immobilier

• Investissement mobilier :

- Matériel sportif
- dont prix unitaire supérieur à 500 €

Investissement mobilier :

Matériel informatique
(renouvelable tous les 3 ans)

• Investissement mobilier :

- Matériel administratif

• Investissement immobilier:

- Renovations de locaux
- Construction d'équipement (association propriétaire ou avec un bail de 10 ans minimum)

Contact : sportsubventions@departement13.fr et factures.invsport@departement13.fr

FOCUS SUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

.Critères d'éligibilité cumulatifs :

.Association sportive de loi 1901

.Domiciliée dans les Bouches-du-Rhône

.Affiliation à une fédération sportive

.Minimum 15 licenciés (sauf parasport)

Compétition de niveau national ou international

(délivrance d'un titre, inscription au calendrier de la fédération)

Ex: championnat d'Europe, Coupe de France, ...

OU

Budget prévisionnel (ou réalisé n-1) de la manifestation supérieur à 30 000 €

OU

Manifestation se déroulant dans un parc ou domaine départemental

Liste des parcs et domaines accessible [ICI](#)

Contact : manifestations@departement13.fr et sportsubventions@departement13.fr

FOCUS SUR LES PROJETS SPECIFIQUES

Critères d'éligibilité cumulatifs :

- Association loi 1901 dont le siège est dans les Bouches du Rhône
- Affiliée à une fédération agréée par le ministère des sports
- Le projet ne doit pas avoir commencé à la date du dépôt de dossier
- Minimum 15 licenciés (sauf pour le parasport)



*Pour que le dossier de renouvellement de subvention d'un projet spécifique soit bien instruit, merci d'envoyer le compte rendu financier à la fin de l'action effectuée l'année précédente (CERFA 15059*02). Toute demande sans envoi du CERFA ne pourra pas être traitée.*

Thématiques des projets pouvant être soutenus :

Sport et handicap, Sport et santé, Sport et femmes, Plan d'apprentissage de la natation, JOP et leur héritage, Esport, Sports de pleine nature.

Exemple de projets :

- Sport et handicap : Création d'une section dédiée aux PSH , créneaux dédiés avec un encadrement qualifié, ...
- Sport Santé : Projets sportifs en partenariat avec les Maisons Sport Santé, le milieu médical : kiné, centre médical, ...
- Sport et Femmes : Projet sportif dédiée aux femmes avec des créneaux spécifiques.
- Plan d'apprentissage de la natation : Déploiement des dispositifs « j'apprends à nager » et de l' « aisance aquatique ».
- JOP et leur héritage : Projet dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique, Accueil de délégations internationales, ...
- E-sport : Ouverture d'une section e-sport au sein de l'association (pratique de jeu à dominante sportive).
- Sports de pleine nature : Sensibilisation aux activités physiques de pleine nature en lien avec le mouvement sportif fédéral, ...

AIDE AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Chaque année, le Département des Bouches-du-Rhône soutient la carrière des sportifs de haut niveau en attribuant des bourses, dont le montant est modulé en fonction de la situation sociale et financière de l'athlète ainsi que son activité sportive.

Conditions

Le Conseil départemental soutient les athlètes de haut-niveau qui sont à la fois :

- inscrits sur les listes ministérielles de haut-niveau, en catégorie ELITE, SENIOR ou RELEVE,
- domiciliés dans les Bouches-du-Rhône ou membre d'un pôle situé dans le département ou membre de l'INSEP,
- licenciés dans un club des Bouches-du-Rhône.

Les dates de dépôt des dossiers 2026 seront du [2 janvier 2026 au 5 février 2026](#)

→ [Dossier de demande de bourse à déposer sur la plateforme GSU \(Les bourses aux athlètes - CD 13\)](#)

Objectifs du dispositif

- Accroître l'identité Provençale de l'athlète.
- Reconnaître, encourager et faciliter les performances des Athlètes.
- Promouvoir les valeurs du sport à travers les Athlètes de Haut-Niveau.
- Créer de la synergie entre le sport de Haut-Niveau, le Sport pour tous, les scolaires et les actions sociales.

[Contact : sports.projets@departement13.fr](mailto:sports.projets@departement13.fr)

CONTACTS SERVICES INSTRUCTEURS

Pour vos demandes de subvention en fonctionnement général, manifestations sportives et investissement :

✓ Pôle subventions et manifestations sportives : 04 13 31 10 70

sportsubventions@departement13.fr

manifestations@departement13.fr

factures.invsport@departement13.fr

Pour vos demandes de subvention en projets spécifiques et les bourses aux athlètes de haut-niveau :

✓ Pôle projets spécifiques : 04 13 31 10 41

sports.projets@departement13.fr



**Rencontres Associatives de
Provence
Jeunesse & Sports
Mardi 30 septembre 2025
Hôtel du Département**



Présentation du dispositif Pass'Sport 2025



Qu'est-ce que le Pass Sport ?

[Accueil - pass Sport](#)

Aide de 70€ ouverte jusqu'au 31 décembre 2025

Qui peut obtenir le Pass Sport ?

- Les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ;
 - Les jeunes en situation de handicap :
 - de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - bourse régionale formations sanitaires et sociales.



CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Guid'Asso



[Guid'Asso PACA](#)

Le réseau d'appui à la vie associative locale Guid'Asso a pour missions de répondre aux interrogations et problèmes de tous les types d'associations et de les accompagner dans leurs démarches.

Fruit d'un travail de co-construction amorcé au plan national entre l'État et Le Mouvement Associatif, Guid'Asso se déploie depuis 2023 en région. Il rassemble collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs et associations. Guid'Asso a pris le relai de la MAIA et a remplacé les anciens labels PAVA et CRIB.



Qui fait partie du réseau Guid'Asso ?

une association, une collectivité,
une structure porteuse d'une mission de service public...
...porteur·euse d'un accompagnement ou d'un appui à la vie associative,

Qui peut en bénéficier ?

Tous les bénévoles associatifs, en particulier les bénévoles dirigeants.

Le service est gratuit et ouvert à tous.



Nous Contacter :

CDOS 13

Standard : 04 13 31 68 50

Thibault CERBONI: 06 13 24 47 41

bouchesdurhone@franceolympique.com
thibaultcerboni@franceolympique.com

Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service de la Jeunesse

Les subventions jeunesse

Les grandes thématiques des subventions jeunesse



LOISIRS

- Culture
 - Arts
- Musique
- Numérique
 - Sport
 - MJC
- Scoutisme



CITOYENNETE

- Chantiers jeunes bénévoles
 - Initiatives éducatives
- Prévention jeunesse
 - Santé



EMPLOI

- Insertion Professionnelle
- Missions Locales

Le Pôle administratif, financier et subventions



Les domaines d'intervention (types de dossiers):

Fonctionnement général : soutien de la vie associative ; projet spécifique de longue ou courte durée (accompagnement sur la réalisation de projets) ;

Manifestations : accompagnement et réalisation de manifestations jeunesse ;

Investissement : aide pour l'achat de matériel amortissable,

Critères principaux de recevabilité :

L'association doit être une association loi 1901 et avoir plus d'un an d'existence. Le projet doit se dérouler sur le département des Bouches-du-Rhône.

Les actions doivent se dérouler hors temps scolaire et être en lien avec la politique jeunesse du Département (l'accès à l'emploi, la citoyenneté, l'accès aux loisirs).

L'association doit solliciter plusieurs partenaires pour financer son projet.

Responsable de pôle : Charlotte LIAGRE

Agents instructeurs : Stéphanie PEDRERO, Caroline CHAUMERY et Antoine IMART

Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service de la Jeunesse

Les dispositifs jeunesse



Réseau de citoyens prêts à s'engager auprès des associations du territoire sur des missions citoyennes, solidaires, sportives, culturelles et environnementales.



La Team 13

La TEAM13 permet à ses membres de :

- S'engager volontairement et sans contrainte selon ses envies et disponibilités
- S'impliquer dans des enjeux qui sont les leurs
- Reconnaître leurs compétences (attestation délivrée par l'organisateur à chaque mission)
- Partager des moments conviviaux et connaître des initiatives locales

Les membres de la Team 13 renforcent les équipes bénévoles dans différents domaines tout au long de l'année : environnement, solidarité, culture, sport et citoyenneté.

La Team 13, c'est à ce jour plus de **2 070 membres** intergénérationnels.
Depuis 2019, année de sa création, la Team 13 a répondu à plus de 600 appels et valorisations avec plus de 4 300 participations.

Plus d'informations sur www.departement13.fr, rubrique Jeunesse/nos Actions

Par courriel : team13@departement13.fr

Par téléphone : 04 13 31 96 65

Cjeune, la carte des 11-25 ans



La carte Cjeune **accompagne tous les jeunes de 11 à 25 ans** domiciliés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Un accès personnel à la plateforme numérique Cjeune,

1 application mobile dédiée

Points d'intérêt particuliers :

Pour les collégiens scolarisés dans le département : un porte-monnaie de 150 euros pour le sport, la culture, les loisirs et le soutien scolaire à utiliser chez les 2000 partenaires conventionnés avec le Département, selon les modalités suivantes:

- **75 €** pour le sport, la culture et les loisirs,
- **75 €** pour le soutien scolaire.

- **Participe à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes** en leur offrant la somme annuelle de 150,00 euros, à dépenser librement dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs , et en apportant ainsi aux familles un véritable soutien au pouvoir d'achat.

- **Soutien au tissu économique local dispensé aux partenaires du dispositif.**

Les associations conventionnées pourront avoir accès à des paiements liés au portefeuille Cjeune.

Pour les 11/25 ans, une offre non monétisée, mais un accès privilégié au réseau des partenaires, à des avantages exclusifs et des bons plans conçus spécialement pour eux et aux dispositifs du Département

En adhérant au dispositif Cjeune, vous devenez partenaire des 105 000 collégiens et des 300 000 jeunes du département et contribuez à la diversité des propositions de nos partenaires.

Informations et contact:

www.cjeunedeprovince.fr.

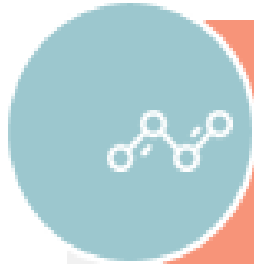
Mail : contact@cjeunedeprovince.fr

Tel: 04 86 68 47 44

Devenir partenaire: <https://partenaires.cjeunedeprovince.fr/>



Dispositif DESTINATION 2030



Après avoir accueilli dans notre département les Jeux olympiques 2024, notre territoire se projette vers l'avenir : en 2030, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver auront lieu dans notre région.

Pour préparer et mobiliser la jeunesse autour de cet événement majeur, le Département lance, à partir de l'hiver 2026, le dispositif « Destination 2030 ». Une manière concrète de faire découvrir l'olympisme, le dépassement de soi et la richesse de notre pays à une jeunesse souvent éloignée de ces pratiques.

Points d'information :

Le dispositif "Destination 2030" vient en remplacement du dispositif des Séjours Sportifs, Éducatifs et Culturels, et sera mis en place dès la rentrée scolaire 2025 auprès de tous les collèges des Bouches du Rhône.

L'objectif sera de favoriser la découverte des sports olympiques ainsi que leurs valeurs, l'apprentissage de la citoyenneté et de permettre aux jeunes l'élargissement de leurs connaissances, la pratique de nouvelles activités et la sensibilisation à l'environnement.

Lieu : les Hautes-Alpes

Durée : 7 jours

Période : vacances d'hiver (du 15 au 27 février 2026)

2 prestataires : le SMUC et Plein Air et Loisirs

12 séjours – 8 activités : Le ski alpin, le hockey, le ski de fond, le snowboard, le biathlon, le curling, le patinage et la luge.

Participation des familles: 70€, pour un coût de 850 € en moyenne,



De 18 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme et uniquement sur le critère de la motivation.

Le Département propose ainsi 18 missions de 24h ou 28h / semaine pour une durée de 6 ou 7 mois dans les collèges ou 8 à 10 mois dans les différentes Directions : solidarité, éducation (collèges), culture, jeunesse, santé, sport, et environnement.

Indemnité : 619 € NETS PAR MOIS

Les Services Civiques

Quels objectifs ?

- former les citoyens de demain
- avoir une première expérience au sein des Directions du Département ou des collèges, en exerçant une mission d'intérêt général
- gagner en compétences et en confiance
- bénéficier d'un accompagnement vers un premier emploi
- se créer un réseau professionnel
- valoriser son CV

Infos et candidature sur :

<https://dpt13.fr/msc>

Contact : 04 13 31 21 28

Courriel : serviceciviquedeprovence@departement13.fr

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2025



LES RENCONTRES ASSOCIATIVES de Provence

Vous êtes une association et souhaitez des informations sur les dispositifs d'aide et sur les demandes de subvention ?

Le Département vous donne RDV à l'hôtel du Département